

L'habitat léger une petite planète discrète ?

Roulottes, yourtes, chalets, dômes, Tiny House, de formes diverses et variées, l'habitat léger est défini comme étant des constructions de légère emprise au sol, destinées à la résidence, facilement démontables et parfois mobiles.

Construits en matériaux durables et éco-responsables, ces logements sont à la croisée de besoins fondamentaux : se loger à moindre coût ET vivre en accord avec ses valeurs. **15 000 Wallons ont déjà choisi ce mode de vie.**

Cette solution est vécue par certains comme transitoire et pour d'autres comme un changement radical de mode de vie mais pour tous c'est une réponse à la hauteur de leurs besoins. De plus, nous constatons une aspiration, portée par les jeunes générations, à vivre dans un logement accessible financièrement, ils ne veulent plus souscrire à des emprunts sur 20 ou 30 ans. Qui a envie d'être endetté à vie quand la sécurité de l'emploi est de moins en moins assurée?

L'habitat léger peut être également utilisé comme **un tremplin permettant l'épanouissement d'activités professionnelles** qui ne peuvent s'accommoder de frais d'établissement trop élevés (nouveaux agriculteurs, artistes ou encore métiers traditionnels en voie de disparition : ferronnerie, menuiserie, forge...).

Qui sont ces habitants qui vivent en habitat léger ? Et quelles sont leurs aspirations ? Nous avons rencontré Manon, 25 ans qui termine sa thèse sur « Les comportements relatifs au conservement de la nature ». Après avoir vécu en habitat groupé, elle a décidé de s'acheter sa roulotte et de l'installer à l'arrière d'une ferme qui accueille avec bienveillance quelques habitats légers. Quand on demande à la jeune femme d'expliquer son choix elle nous explique : « *Je veux avoir des comportements éco-responsables et pouvoir me déplacer si mon travail change* » mais au fil de la discussion des raisons plus profondes se présentent : « *Ma roulotte ne demande pas un entretien qui requiert trop de temps, c'est un logement à ma taille, je suis autonome, maître de ma vie* ». Lucas, qui vit en Habitat mobile (camion aménagé) depuis 20 ans nous confirme ces propos « *mon logement est une combinaison parfaite d'éthique, de besoins économiques et de mobilité* ». Marion et Lucas avec beaucoup d'enthousiasme nous confient enfin « *Ce n'est pas car nous souhaitons être maître de notre lieu de vie que nous voulons être isolés, nous voulons participer activement à la vie du quartier en proposant, par exemple, de fournir l'école du village en légumes issus de notre production ou de d'offrir des échanges de service.* »

Les aspirations : Mobilité - écologie - autonomie - réponse à la crise du logement.

On insistera jamais assez sur le rôle profond de l'habitat, lieu de vie, lieu de réconfort. Si on ne se sent pas bien chez soi, où peut-on se sentir bien? **L'habitat n'est pas seulement un droit essentiel c'est aussi un facteur d'insertion et d'épanouissement.**

Même si les communes restent réticentes à l'installation d'habitats légers sur leurs territoires (et qu'elles restreignent souvent abusivement le droit à la domiciliation de ses

habitants) certains bourgmestres sont plus ouverts que d'autres, pour preuve Monsieur Benoît Piedbeuf, bourgmestre de Tintigny nous déclare. « *Comme je dis toujours en politique, quand on a pas les moyens de sa politique il faut avoir la politique de ses moyens. Je veux appliquer cette règle à mes habitants, s'ils n'ont pas les moyens par choix ou par nécessité de vivre en habitat dur, il faut leur permettre d'habiter dans un habitat de leur choix* » Si le terrain sera bien mis à disposition des futurs habitants, le bourgmestre et son équipe réfléchit encore au projet final soit la construction de 12 habitats légers en bois et la place pour 3 yourtes soit laisser la possibilité aux futurs habitants de co-construire leur logement (en respectant les règles d'urbanisme et du PEB).

Quant à la vision de la politique régionale, le tout nouveau cabinet de la Ministre de Bue en charge du logement est actuellement en train d'affiner son jugement.

Actuellement, ce style d'habitat qui concerne aux alentours de 15.000 logements en Wallonie et doit faire face à de nombreuses contraintes juridiques et administratives qui s'entremêlent et dont deux sont souvent mises en exergue : les critères de salubrité qui ne permettent pas à l'habitat léger d'être reconnu comme « logement » au sens réglementaire et les outils d'aménagement du territoire non-adéquats.

Des avancées politiques ?

Malgré ces freins, la demande ne cesse d'augmenter en région wallonne. Depuis des années, des voix s'élèvent pour réclamer une évolution de la législation wallonne qui ne connaît que d'infimes avancées : c'est donc le règne de la débrouille voire de l'illégalité pour s'installer dans ce type d'habitat. Mais plus important est cette mesure du gouvernement wallon qui pourrait voir le jour : **la mise en place de zones d'habitat vert dans les zones de loisirs sur lesquelles l'habitat « alternatif » pourrait s'installer sous certaines conditions**. Cette mesure devrait trouver sa place dans le nouveau code wallon de développement territorial, le CoDT, après un nouveau travail parlementaire... A suivre!

Le professeur Nicolas Bernard donnera ce 3 décembre une conférence sur ces nouvelles avancées juridiques et ses conséquences positives pour le développement d'habitats légers. Nous nous réjouissons d'y assister et de rencontrer tous les constructeurs amateurs ou professionnels qui seront au salon. **Venez faire un tour au salon, venez découvrir yourtes, Tiny House et surtout les habitants de ces logements innovants.**

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le Memorandum de l'habitat léger réalisé par nos partenaires d'Halé (association pour l'habitat léger) :

http://www.habiterleger.be/wp-content/uploads/2017/03/RBDL_memorandum.pdf